



REGLEMENT PARTICULIER

10^{ème} Rallye Régional VHC des Monts de Vaucluse

9 et 10 mai 2025



ASAC VAUCLUSIEN

Mairie de Velleron
Place du Château
84740 VELLEREON

Tél. : 06 28 54 07 53

Mail : asacvaclusien@orange.fr

TEAM SARRIANNNAIS

Chez M. Sébastien PUJADES
141 route du Moulin
84260 SARRIANS

Tél. : 06 10 54 21 17 H.R.

Mail :

team.sarriannais.vaucluse@gmail.com

Site Internet :

www.rallyedesmontsdevaucluse.com

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|--|---|
| Parution du règlement : | Lundi 24 mars 2025 |
| Ouverture des engagements : | Dès parution du règlement |
| Clôture des engagements : | Lundi 28 avril 2025 minuit |
| Parution et distribution du road book | Dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 16h00 <i>Lieu : Mairie - Salle 1^{er} étage - Flassan</i> Vendredi 9 mai 2025 de 8h00 à 18h00 <i>Lieu : Salle des Fêtes - Flassan</i> |
| Dates et heures des reconnaissances : | Dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 18h00 et Vendredi 9 mai 2025 de 8h00 à 18h00 |
| Vérifications administratives : | Dimanche 4 mai 2025 de 9h00 à 16h00 <i>Lieu : Mairie - Salle 1^{er} étage – Flassan</i> et Vendredi 9 mai 2025 de 14h00 à 20h00 <i>Lieu : Salle des Fêtes - Flassan</i> |
| Vérifications techniques : | Vendredi 9 mai 2025 de 14h15 à 20h15 <i>Lieu : Parc de regroupement – D184 - Flassan</i> |
| Heure de mise en place du parc de départ : | Vendredi 9 mai 2025 à 14h15 <i>Publiée sur l'application Sportity.</i> |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : | Vendredi 9 mai 2025 à 19h00 <i>Lieu : PC du rallye - Salle des Fêtes - Flassan</i> |
| Publication des équipages admis au départ le : | Vendredi 9 mai 2025 à 21h30 <i>Publiée sur l'application Sportity.</i> |
| Départ du rallye 1 ^o concurrent : | Samedi 10 mai 2025 à 8h00 <i>D184 - Flassan</i> |
| Arrivée du rallye 1 ^o concurrent : | Samedi 10 mai 2025 à 16h16 <i>D184 - Flassan</i> |
| Vérifications finales : | Dès l'arrivée du rallye |
| Publication des résultats du rallye : | 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent <i>Publiée sur l'application Sportity.</i> |

L'Association Sportive Automobile Club Vauclusien organise les **9 et 10 mai 2025** le **10^{ème} Rallye régional VHC des Monts de Vaucluse** en qualité d'organisateur administratif.

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous :
le numéro Visa n°20 et sous le Permis d'Organiser FFSA numéro 209 en date du 11/03/2025**

Comité d'Organisation

Co Présidents : GUTTIN YVES, Président de l'ASAC Vauclusien
Paul RUBINO, Président du Team Sarriannais

Et l'ensemble des membres du Team Sarriannais

Secrétariat du Rallye : Chez Sébastien PUJADES – 141 route du Moulin - 84260 SARRIANS

Téléphone : 06 10 54 21 17 **(H.R.)**

Mail : team.sarriannais.vaucluse@gmail.com

Organisateur technique

Nom : TEAM SARRIANNAIS

Adresse : Chez Sébastien PUJADES - 141 route du Moulin – 84260 SARRIANS

Représenté par M. Paul RUBINO – Licence 118002

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

Tableau d'Affichage Officiel

Le tableau d'affichage officiel sera le tableau d'affichage numérique, publié sur l'application Sportity.

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Tous les concurrents seront informés par une notification électronique de la publication de tout document sur le panneau d'affichage numérique.

L'application Sportity

(Téléchargeable gratuitement pour les appareils iOS sur Appstore et pour les appareils Android sur Google Play).

Afin de s'assurer qu'au moins, 1 des membres de l'équipage a téléchargé l'application, une vérification contre émargement sera faite lors des vérifications administratives

Le mot de passe est : **MDV25**

1.1P. OFFICIELS

| Fonctions Noms | | |
|--|---|--|
| Délégué Ligue au RTS | M. POCHON Jean Paul | Licence n° 1793 |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs : | Mme PECOUT Annick | Licence n° 154215 |
| Commissaires sportifs : | M. GAUTHIER Jacques M. POUQUINE Georges | Licence n° 35196 Licence n° 20225 |
| Directeur de Course : | M. BALDIT Nicolas | Licence n° 134045 |
| Directeurs de course Adjoints : | M. BARDIN Yannick Mme ROL Éveline | Licence n° 46622 Licence n° 31600 |
| Directeur délégué à la BBR | M. ROL Sébastien | Licence n° 44492 |
| Directeurs de Course délégués aux ES : | M. ANDREANI François Mme VINCENSINI Marie Odile | Licence n° 132975 Licence n° 9658 |
| Commissaire Technique responsable : | M. MANGEMATIN Christian | Licence n° 6507 |
| Commissaires Techniques adjoints : | M. CANEL Jean Louis M. FORESTELLO Jean Pierre M. MOLINES Michel M. ROQUE Joël | Licence n° 50539 Licence n° 11620 Licence n° 9502 Licence n° 3713 |
| Commissaire Technique responsable VHC : | M. BLANC Philippe | Licence n° 38131 |
| Chargé des relations avec les concurrents : | M. HARDY Patrick Mme GINIER Valérie | Licence n° 233379 Licence n° 174698 |
| Classements : | VALENTIN Cédric Patrick soft / Sportity | Licence n° 190616 |
| Juges de faits : | A l'exception des membres du collège des commissaires sportif du rallye, tous les officiels figurant sur le règlement particulier sont déclarés compétents. | |
| Speaker | M. BRAHIC Laurent | |

Postes commissaires :

ES 1-3-5 : 11 postes commissaires dont 7 postes de commissaires inter
10 extincteurs – 1 ambulance

ES 2-4-6 : 10 postes commissaires dont 6 postes de commissaires inter
9 extincteurs – 1 ambulance

1.2P. ELIGIBILITE

Le 10^{ème} Rallye Régional VHC des Monts de Vaucluse compte pour le challenge rallye de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur VHC.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 10ème rallye régional VHC des Monts de Vaucluse 2025 **doit remplir sa demande d'engagement en ligne sur le site FFSA** : <https://engagement.ffsa.org>. Vous retrouverez le lien en vous rendant sur le site du rallye www.rallyedesmontsdevaucluse.com.

L'engagement sera validé seulement après réception de la feuille dûment complétée **EN LIGNE**. Elle devra être ensuite imprimée, signée, **accompagnée des droits d'engagements** et envoyée par la poste **au plus tôt le mardi 31 Mars 2025 au plus tard le lundi 28 Avril 2025** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

TEAM SARRIANNIS - Chez Sébastien PUJADES - 141 route du Moulin – 84260 SARRIANS

3.1.10P. Le **nombre d'engagés est fixé à 20 voitures**, modulable selon le nombre total (140) sur l'ensemble des deux rallyes (moderne + VHC).

3.1.11.1P. Les **droits d'engagement** sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 € (x 2)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou carte bancaire directement sur le site <https://engagement.ffsa.org>

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette épreuve si le nombre d'engagés total (moderne et VHC) est inférieur à 70 au jour de la clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement au parc prévu à cet effet figurant sur le road book et réservé aux véhicules d'assistances uniquement identifiés lors des vérifications administratives.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des Monts de Vaucluse 2025 représente un parcours de 119,750 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 – 3 – 5 : La Gabelle – 6,950 km (x 3)

ES 2 – 4 – 6 : Saint Jean – 6,350 km (x 3)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Le Dimanche 04 Mai 2025 de 9h00 à 18h00 et le Vendredi 09 Mai 2025 de 8h00 à 18h00.

En accord avec les communes, il vous sera demandé d'être vigilant et de limiter vos vitesses sur les routes des ES et en agglomération ou aux abords des habitations.

De nombreux contrôles seront effectués par des juges de faits.

En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course du concurrent (refus de départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagements.

Les reconnaissances sont interdites en dehors de ces horaires, des contrôles seront effectués non seulement les jours autorisés mais aussi en dehors des jours et créneaux horaires autorisés.

L'organisation se réserve le droit, d'après les éditions précédentes et à venir, d'étudier les demandes d'engagements des contrevenants avant leurs acceptations.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

10.1P PRIX

Aucune dotation en numéraire ne sera attribuée.

10.3P REMISE DES COUPES

Un cadeau de bienvenue sera remis au départ du rallye